



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE
POUR LA RENOVATION DE CABLAGES (VOIX,
DONNEES, IMAGES A COEUR DE VILLE ET AU
CENTRE ADMINISTRATIF PASSE AVEC LA
SOCIETE ALTETIA**

**DÉCISION N° AU-19-240
EN DATE DU 29 JUIN 2019**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°4933 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Monsieur Pierre LEBEAU, 7^{ème} Adjoint au Maire ;

CONSIDÉRANT la consultation engagée auprès de plusieurs prestataires et l'offre de la société ALTETIA ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse au regard de l'ensemble des critères de jugement ;

D É C I D E

DE SIGNER le marché de maîtrise d'œuvre pour la rénovation de câblages VDI (Voix Données Images) à Cœur de ville et au centre administratif avec la société ALTETIA domiciliée, 177 avenue Georges Clémenceau – 92024 NANTERRE Cedex, représentée par Monsieur LOISEL Arnaud, Président.

Le montant provisoire de rémunération du maître d'œuvre s'élève à la somme forfaitaire de : 20 605,00 € HT soit 24 726,00 € TTC.

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
l'Adjoint au maire chargé des grands travaux, des
travaux d'entretien des équipements publics, de
l'urbanisme et de l'habitat,

Signé

Pierre LEBEAU

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20190629-lmc1H6415H1-AR
Date de réception en Préfecture : 01/07/2019
Date de Publication : 01/07/2019